

Université de Genève

Faculté de Médecine

Département de Santé et Médecine Communautaires

Pr André Rougemont

Institut Universitaire de Médecine Légale

Pr Timothy-W. Harding

Le jeûne de protestation en médecine pénitentiaire :

Epidémiologie genevoise (prison préventive et quartier cellulaire hospitalier) et analyse de la prise en charge en Suisse et dans des pays européens

Thèse

présentée à la Faculté de Médecine de l'Université de Genève
pour obtenir le grade de Docteur en Médecine

par

Patrick GUILBERT

(de Genève / Suisse)

Thèse n° Méd. 10180

Genève, 2001

« Er allein nämlich wußte, auch kein Eingeweihter sonst wußte das,
wie leicht das Hungern war. »
« ..., als Regel aber galt, daß vierzig Tage die Höchstzeit war. »
« Warum gerade jetzt nach vierzig Tagen aufhören, ...
wo er im besten, ja noch nicht einmal im besten Hungern war ? »
« ... dann aber wieder ganz in sich selbst versank, um niemanden sich kümmerte, nicht einmal
um den für ihn so wichtigen Schlag der Uhr, die das einzige Möbelstück des Käfigs war,
sondern nur vor sich hinsah mit fast geschlossenen Augen und hie
und da aus einem winzigen Gläschen Wasser nippte, um sich die Lippen zu feuchten. »
« Dieses allerdings gehörte schon zu den von Hungern
überhaupt nicht zu trennenden Verdächtigungen. »

Ein Hungerkünstler, Franz Kafka

Je tiens à remercier ici toutes les personnes qui m'ont aidé ou conseillé pour la rédaction de cette thèse, en particulier le personnel de l'Institut Universitaire de Médecine Légale, du Service médical de la prison de Champ-Dollon et de la Bibliothèque de la Faculté de Médecine pour leur assistance technique, les membres de la Conférence suisse de médecine légale qui ont participé au sondage, S. Brouze Guilbert, J.-J. Guilbert,

Pr. T.-W. Harding et A. Vandeventer pour leur lecture attentive du texte et leur commentaires, M. Stueckelberg et A. Faltin pour des informations d'ordre juridique, M. Vuilleumier Stueckelberg pour le support informatique, ainsi que toutes les personnes qui ont participé à la traduction de divers courriers.

J'adresse mes plus chaleureux remerciements au Dr D. Bertrand, médecin-adjoint à l'IUML, qui m'a proposé ce passionnant sujet de thèse, m'a conseillé dans la définition des objectifs et le choix des méthodes tout en me laissant une grande autonomie, a mis à ma disposition une documentation très complète, et a lu et relu le document de travail à ses différentes étapes de rédaction.

Le jeûne de protestation (« grève de la faim ») n'est pas une maladie, mais il représente un problème de santé classique de la médecine pénitentiaire, susceptible de porter atteinte à la santé et à la vie. Il met en jeu le devoir d'assistance du médecin et les droits du patient, dans une relation triadique et conflictuelle (refus éventuel de l'intervention médicale, revendications du jeûneur auprès du partenaire-cible).

Les caractéristiques épidémiologiques du jeûne de protestation sont méconnues. Une enquête dans des institutions pénitentiaires genevoises révèle que l'incidence du jeûne de protestation représente 0.76% des incarcérations (5584/100 000 détenus), que les motifs à l'origine des jeûnes sont principalement d'ordre personnel (plutôt que communautaire ou politique) et qu'il survient habituellement peu de complications médicales.

L'analyse de la prise en charge du jeûne de protestation en médecine pénitentiaire à Genève, en Suisse, au niveau international et à travers la littérature permet de proposer des recommandations pour la prise en charge. Ces recommandations comprennent l'identification des cas et des caractéristiques propres au jeûne de protestation, l'évaluation de la capacité de discernement et l'information systématique du jeûneur, un suivi régulier ainsi que la prévention des complications psychiques et/ou somatiques. En outre, le médecin est amené à jouer un rôle actif de médiateur neutre dans le conflit entre le jeûneur et le partenaire-cible.

[\[Suivant\]](#)